

Le guide du Stagiaire

CGT Stagiaires de l'ENFiP - N°5

SPÉCIAL

Premières affectations des Inspecteurs - stagiaires
2012 / 2013

SOMMAIRE

- 2** Edito
- 3** Evolution des règles de gestion
- 4** Les modalités d'affectation
- 6** Les termes à connaître
- 7** La rédaction des voeux
- 8** Affectations des Inspecteurs
FGP au 1er septembre 2012
- 9** Affectations des inspecteurs FF
au 1er septembre 2012
- 10** Liste des correspondants CGT
dans les directions
- 12** Déclaration des agents satisfaits
- 13** Les dates à connaître / L'aide de
la CGT
- 14** Bulletin d'adhésion
- 15** Nos publications

La CGT Finances Publiques
Case 450 - 263 rue de Paris
93514 MONTREUIL CEDEX
Téléphone : 01.55.82.80.80
Télécopie : 01.48.70.71.63
e.mail : cgt@dgfip.finances.gouv.fr
Site : www.financespubliques.cgt.fr





Edito

Vous rentrez dans le “long” processus qui vous amènera à votre titularisation en septembre 2013 et à votre “premier poste” en mars 2014 : rédaction des demandes de premières affectations (du 18/12/2012 au 01/02/2013), publication du projet, réunion des CAP nationales, affectations nationales puis affectations locales.

La qualité de rédaction des demandes de première affectation est primordiale pour avoir les meilleures chances d’obtenir satisfaction.

C’est pourquoi nous vous proposons ce guide pratique, destiné à vous apporter les renseignements essentiels dont vous aurez besoin pour rédiger au mieux votre demande.

Ces conseils pratiques ne dispensent pas de lire attentivement le “guide sur les premières affectations” distribué et commenté à l’ENFiP par le “bureau RH 1C” de la DGFIP. Cette publication syndicale n’a pour but que de pointer les points qui nous paraissent essentiels. Nous vous renverrons d’ailleurs aux pages précises du guide DG sur chaque sujet.

Ces conseils écrits ne dispensent surtout pas du contact avec les militants expérimentés et les élus de la CGT Finances Publiques.

Durant toute la période de rédaction de votre demande, vous recevrez de nombreuses informations et aides :

- ✓ **réunion explicative** organisée à l’ENFiP par la DGFIP (le 18 décembre 2012 à Clermont et le 11 décembre à Noisiel) ;
- ✓ **HMI spéciale de 2 h** (mardi 8 janvier à Clermont et mercredi 9 janvier à Noisiel) où des élus de la CGT en CAP Nationale vous apporteront les précisions indispensables sur la rédaction des vœux, les affectations, le rôle et le fonctionnement des CAP ;
- ✓ **Permanences quotidiennes** de la CGT à l’ENFiP du 7 janvier au 1er février 2013.

Avant votre départ de l’ENFiP en juillet 2013, vous recevrez un nouveau guide pratique de la CGT destiné à vous apporter tous les renseignements dont vous aurez besoin pendant le stage premier métier.

N’hésitez pas à venir nous retrouver, et nous vous souhaitons une bonne continuation de scolarité.

Des règles de gestion en évolution

En 2010, les choix de structuration de la DGFIP ayant été faits et leur mise en place entamée largement, la direction a ensuite ouvert le dossier de la fusion des statuts particuliers. Pour la CGT, cela devait être l'occasion de prendre en compte dans la carrière: l'évolution des qualifications, des missions et de leurs conditions d'exercice. C'est dans ce but qu'elle est intervenue lors des différents groupes de travail sur les statuts, avec l'idée que ceux-ci ne soient pas une simple déclinaison des statuts généraux mais qu'ils tiennent bien compte de la réalité de la DGFIP. Cela n'a pas été complètement le choix de la direction. Pour la CGT, le contenu des statuts reste donc très insatisfaisant et elle continuera à porter par la suite ses propositions pour aboutir à leur amélioration.

L'harmonisation des règles de gestion, dont l'examen a commencé en juin 2010, est un dossier essentiel pour la CGT Finances Publiques. Tout simplement car il est au cœur de la vie de chacun d'entre nous à la DGFIP, qu'il touche à notre quotidien, à l'avenir de nos droits et garanties et de nos carrières (gestion individuelle, promotion, mutation, notation, recrutement et formation, rémunération...).

De façon pratique, alors que les statuts particuliers s'appliquent au 1/9/2011, le cycle de réunions sur les règles de gestion n'est pas clos. En avril 2011, après neuf mois de discussions avec les syndicats, la direction générale a acté les grands principes du « régime cible », qui fixent les nouvelles règles pour les mutations, les recrutements et concours, les promotions, la formation.

Une période transitoire s'est donc ouverte durant laquelle les agents seront gérés, selon des règles «transitoires». Progressivement, les nouvelles règles communes seront intégrées.

La CGT poursuivra donc son action pour que les revendications des personnels puissent aboutir et que les règles soient encore et toujours améliorées.

DES RÈGLES DE MUTATION EN ÉVOLUTION

A l'ouverture du cycle de rencontres sur les règles de mutation le 8 septembre 2010, l'administration a indiqué sa volonté de créer des règles lisibles en partant de l'existant et des acquis des personnels.

Elle a donc présenté aux organisations syndicales ses grands principes en vue de construire le système cible :

- ▶ Le nouveau système d'élaboration des mouvements de mutation doit permettre de satisfaire la demande de mobilité géographique et/ou fonctionnelle des agents et de répartir au mieux les effectifs sur tout le territoire.
- ▶ Il s'appuie sur trois éléments fondamentaux déjà lisibles et connus par les agents : l'ancienneté, la précision géographique et la prise en compte de la diversité des métiers.

La direction générale a proposé dans un second temps un dispositif de convergence qui vise à permettre aux agents d'avancer vers le système cible (règles de mutation entièrement communes à tous les agents) avec une certaine progressivité. L'objectif est que les agents puissent s'approprier pleinement les nouvelles règles de mutation, tout en leur assurant la prise en compte d'acquis au regard de leur situation individuelle et des modalités actuelles de promotion.

Le dispositif de convergence débutera pour le cycle 2012 sur une période allant au moins jusqu'en 2014 et selon des modalités différentes selon les catégories. L'administration avait annoncé, que durant cette période certaines dispositions nouvelles pourraient être immédiatement appliquées, mais il s'avère que l'absence de moyens suffisants la rende tributaire des outils informatiques.

En 2013, les mouvements de mutation vont rester organisés par filière selon des modalités propres à une campagne 2013.

POUR LES 1^{ÈRES} AFFECTATIONS

Depuis 2012, les stagiaires issus du concours, les inspecteurs issus de l'EP et de la LA sont tous affectés en fonction de leur ancienneté administrative recalculée (et au rang de classement au concours pour ceux qui n'en ont pas). Le mouvement de 1ères affectations se fait en même temps que le mouvement général des titulaires.

Les règles pour cette campagne de 1ères affectations 2013 ne sont valables que pour celle-ci.

Les modalités d'affectation

1 - RAN (Résidence

d'Affectation Nationale) :

une RAN englobe, au sein d'une même entité de gestion, la ville d'implantation des services de l'ex DGI et les villes sièges des trésoreries, sur la base de la compétence territoriale des SIP. La CGT Finances Publiques a toujours revendiqué une affectation la plus fine possible pour tous les publics.

- 2 - La CGT Finances publiques a été la seule organisation syndicale à intervenir sur la problématique de la spécialité fiscalité immobilière. Le peu de postes existants bloquait parfois de fait les inspecteurs désirant muter géographiquement. La DG a accordé une ouverture : un inspecteur qui demandera une mutation prioritaire verra sa demande étudiée sans tenir compte de la spécialité fiscalité immobilière.

Priorité pour rapprochement interne uniquement pour la filière fiscale

Cette priorité permet l'accès à une résidence au sein du département sollicité au titre du rapprochement externe.

Cette résidence peut être :

- celle du domicile principal ou du lieu d'exercice du conjoint ;
- la résidence du département la plus proche du domicile ou du lieu d'exercice du conjoint qui peut être située dans un département limitrophe.

PRINCIPES D'AFFECTATION

1. Selon la dominante obtenue, vous déposez une demande de 1ère affectation dans :

- dominante filière fiscale : le mouvement catégorie A filière fiscale (CAT A - IFIP FF) et répondez (si vous le souhaitez) à l'appel de candidatures catégorie A filière fiscale (CAT A P. PROFIL - IFIP FF).
- Dominante gestion publique : le mouvement général de catégorie A filière gestion publique (CAT A - IFIP GP).

2. Votre affectation nationale sera prononcée : à la direction (en général il s'agit du département), à la RAN¹ et à la spécialité ou à la structure.

3. Cette spécialité sera déterminée par la dominante suivie et par la nature du poste sur lequel vous serez nommé en 1ère affectation au 1er mars 2014 (spécialité : gestion publique ou fiscale (fiscalité professionnelle ou immobilière²), que vous garderez 3 ans).

4. Ensuite, l'affectation sera affinée dans le cadre du **mouvement local** de votre direction, qui vous affectera sur un poste déterminé.

CLASSEMENT DES DEMANDES

Les demandes sont interclassées en fonction de l'ancienneté administrative recalculée dans le nouveau grade. Les stagiaires en première affectation concourent avec les titulaires.

A ancienneté administrative identique les candidats seront départagés par le numéro d'ancienneté.

Les stagiaires ne bénéficiant d'aucune reprise d'ancienneté figureront en fin de classement.

A ancienneté égale ils seront départagés entre eux sur la base du rang de classement au concours d'entrée à l'ENFiP.

SITUATION DE FAMILLE

La date à retenir pour apprécier la situation familiale est : **le 1^{er} mars 2013**

Cette date vaut pour la prise en compte de votre situation.

Les couples passés et les concubins sont assimilés aux couples mariés.

Attention ! L'administration demande des justificatifs d'imposition commune pour les PACSés de l'année. Outre qu'il est souvent difficile d'obtenir ces documents (situation de double résidence,...), il nous semble anormal que l'administration se permette de juger de la validité d'un acte juridique (le PACS) ! Nous suivons ces dossiers particulièrement.

RAPPROCHEMENT D'EPOUX OU FAMILIAL (pages 19 à 21 du Guide DG)

La séparation doit résulter de contraintes professionnelles

Il concerne les stagiaires souhaitant se rapprocher de leur conjoint, partenaire de pacs, concubin, ex-conjoint (ayant le ou les enfants à charge), ou d'un soutien de famille susceptible de leur apporter une aide matérielle et/ou morale (attention cette situation concerne uniquement les agents seuls ayant un ou plusieurs enfants à charge. **Elle ne concerne pas les cas où le stagiaire lui-même souhaite apporter une aide à un parent**).

La séparation doit être effective au 31 décembre 2013 et justifiée avec la demande de mutation.

C'est à l'agent de préciser son choix pour la priorité : sur le département d'exercice du conjoint, ou sur le département de la résidence principale s'il est limitrophe de celui dans lequel le conjoint exerce. Pour le rapprochement familial, la priorité s'exerce sur **le département** où réside le soutien de famille.

A l'intérieur de la région Ile-de-France, la priorité pourra s'exercer sur le département du domicile, même s'il n'est pas limitrophe du département d'exercice du conjoint.

A savoir ! Rapprochements Les stagiaires bénéficiant de la priorité pour rapprochement seront obligatoirement affectés «A.L.D sans RAN» ou «E.D.R.A sans résidence*», ce qui signifie qu'ils ne seront pas obligatoirement affectés sur un poste correspondant à leur spécialité. Pour ces agents, la résidence définitive sera connue à l'issue du mouvement local du département (généralement en juillet). * cf. termes à connaître **p. 7**

Les modalités d'affectation

Sachez que 50 % des affectations dans un département sont réservées aux agents bénéficiant d'un rapprochement et que le premier poste vacant sera pourvu par un rapprochement (exemple : si le département offre 3 postes, le 1^{er} et le 3^{ème} postes sont accessibles au titre du rapprochement).

Pour bénéficier de cette priorité, vous devez cocher la case correspondante de la fiche "75 ST" (priorité pour rapprochement), et la case précise correspondant à votre situation pour le mouvement filière fiscale. Vous pouvez aussi cocher la case "y compris sur EDRA".

Nous vous conseillons de mettre les vœux de rapprochement après vos demandes de vœux sur des postes fixes, puisque les demandes sont examinées dans l'ordre et que le vœu – rapprochement- équivaut à ALD département.

PRIORITE LIÉE A UN HANDICAP

(pages 19 du Guide DG)

Attention, cette priorité ne concerne pas les inspecteurs stagiaires contractuels handicapés. Pour eux, il n'y a pas de demande d'affectation à déposer puisque celle-ci est indiquée dans leur contrat.

La priorité pour les agents recrutés par voie de concours concerne :

✓ Les stagiaires dont le handicap est supérieur à 80 % bénéficient d'une **priorité absolue, y compris en surnombre, sur la RAN de leur choix (priorité absolue)**. Ils seront affectés ALD RAN. La priorité ne s'applique qu'à un seul département.

✓ les stagiaires souhaitant se rapprocher d'un enfant handicapé nécessitant des soins dans un établissement adapté (l'enfant doit être titulaire d'une carte d'invalidité d'au moins 80 %) ;

Vous devez cocher la case correspondante sur la fiche de tête et joindre les justificatifs nécessaires.

Vous devez, pour bénéficier de cette priorité, cocher le cadre correspondant de la "fiche 75 ST".

Seule la première demande de priorité est de plein droit. Les éventuelles demandes suivantes feront l'objet d'un débat en CAP.

DEMANDE LIEE

(pages 23 du guide DG)

Le principe : Vous pouvez lier votre demande avec celle d'un autre agent de la DGFIP (stagiaire ou titulaire), quelle que soit sa catégorie, pour obtenir ensemble un département ou une résidence. Il n'y a pas de demande liée possible avec un agent d'une autre administration que la DGFIP. Toutefois la problématique du calendrier des CAP, empêche certaines mutations liées entre différentes catégories (ex : les contrôleurs stagiaires de la filière gestion publique sont déjà affectés).

Sachez cependant que le fait de lier votre demande ne donne lieu à l'obtention d'aucune priorité, et que l'ancienneté retenue pour les vœux liés est celle du moins ancien.

Important : Demandes liées

Si vous souhaitez faire une demande liée, prenez contact auprès d'un élu ou d'un militant de la CGT afin de vous faire aider.

A savoir !!

JUSTIFICATIFS A FOURNIR : p. 26 à 29 du guide DG

Pour toutes les demandes de priorité, vous devrez fournir tous les justificatifs : ne les oubliez pas, sous peine de voir votre demande rejetée.

Les justificatifs à l'appui de la demande sont à produire même si le service des ressources humaines de l'ENFiP les a déjà !

LES SPÉCIALITÉS

En filière fiscale il subsiste depuis 2006, 2 spécialités : la **fiscalité professionnelle** ("GEST" et "CONTL" : gestion, contrôle) et la **fiscalité immobilière**. C'est la conséquence des réformes de services et notamment de la mise en place de l'interlocuteur fiscal unique. Concrètement, la quasi-totalité de la promotion se retrouvera en fiscalité professionnelle, qui peut amener à travailler en recouvrement, en structures SIE, SIP, ICE ou en contrôle fiscal.

En filière gestion publique, il n'y a pas de spécialité, les postes se situent en gestion des comptes publics, direction, chefs de poste comptable.

Les termes à connaître

A savoir !

RÔLE DE LA CAP NATIONALE ET DES ÉLUS CGT

Les premières affectations sont soumises à la CAP nationale. Lors de celle-ci, les élus de la CGT s'assurent du respect des règles, défendent les dossiers que vous leur confiez et essaient de résoudre les "cas personnels ou familiaux" graves.

Aussi, les affectations publiées dans le cadre du projet peuvent donc être modifiées "en cascade" suite à la CAPN (c'est-à-dire pour tous les candidats, que leur cas ait été évoqué ou non). Cette cascade ne peut être que positive : vous pourrez éventuellement obtenir un vœu mieux classé dans votre liste, jamais un vœu moins bien classé.

En conséquence, si vous êtes satisfait de votre affectation à la publication du projet et que vous ne souhaitez pas voir votre affectation modifiée au cours de la CAPN, informez (à l'aide du modèle page 34 du guide DG ou page 12 de ce guide) :

- ▶ **Les élus de la CGT**
(fax : 01.55.82.80.66)
- ▶ **et les RH de votre établissement.**
- ou
- ▶ **la Direction générale**
(fax du bureau RH1C :
01.53.18.95.32)

RAN (RÉSIDENTE D'AFFECTATION NATIONALE) :

Une RAN englobe, au sein d'une même entité de gestion, la ville d'implantation des services de l'ex DGI et les villes sièges des trésoreries, sur la base de la compétence territoriale des SIP.

A.L.D. (A La Disposition du Directeur)

Vous êtes affectés sur un département (ALD sans RAN), le directeur peut vous déplacer où il veut et quand bon lui semble sur le département, en fonction des besoins des services. Vous n'avez aucune garantie de maintien sur votre première RAN d'affectation.

Vous pouvez aussi être affecté sur une RAN (ALD à la RAN de...). Dans ce cas, vous pouvez être déplacé uniquement sur cette RAN.

En pratique, dans certains départements, la direction vous demandera de remplir une "fiche de souhaits", qui sera examinée en CAP Locale, mais celle-ci n'a qu'un caractère indicatif et certains directeurs n'en tiennent pas forcément compte.

Dans de nombreux départements, les représentants de la CGT se battent pour que les vœux émis de manière purement indicative soient pris en compte et pour obtenir un maximum de maintien à la RAN.

Filière fiscale : E.D.R.A. (Echelon Départemental de Renfort et d'Assistance)

Vous êtes affectés sur une structure de renfort dont la mission consiste à remplacer les absences prolongées ou à renforcer certains services en difficulté (remplacement d'agent en congé formation, congé maternité...) ou en création.

Il n'existe plus dorénavant d'EDRA résidence. Tous les EDRA sont affectés "EDRA sans résidence" au département.

Contrairement à l'affectation A.L.D., la mission est définie pour une durée déterminée et est susceptible d'ouvrir droit à un régime indemnitaire spécifique, compte-tenu des sujétions particulières. Elle suppose en général une mobilité plus importante sur les postes que l'affectation ALD.

Filière gestion publique : E.M.R. (Equipe Mobile de Renfort)

Ce poste ne peut être demandé sur la demande de 1ère affectation (au niveau national). C'est le directeur qui constitue ses équipes au niveau local.

AGORA "mutations"

Ce logiciel, qui donne accès au référentiel de tous les emplois d'inspecteurs implantés à la DGFIP, est le logiciel que les titulaires utilisent pour leur mutation.

Vous devrez choisir : "Mouvement général CAT A - IFIP FF ou CAT A - IFIP GP".

*Le logiciel AGORA est implanté sur les ordinateurs de l'ENFiP. Il est très long d'utilisation, et la campagne des 1ères affectations des inspecteurs stagiaires est très courte (du 18 décembre 2012 au 1er février 2013) : **ne vous y prenez pas au dernier moment pour faire votre fiche de 1ère affectation.***

La rédaction des vœux



IMPORTANT !!!

- ✓ Confiez le double de votre fiche de vœux (accompagnée de tous les justificatifs) aux élus de la CGT Finances Publiques. Indiquez un numéro de téléphone pour que nous puissions vous joindre rapidement (portable).
- ✓ Afin d'optimiser vos chances d'accéder à un département, pensez à demander toutes les structures proposées.
- ✓ Joignez systématiquement tous les justificatifs de votre situation.

UNE DEMANDE DE PREMIÈRE AFFECTATION À SOUSCRIRE POUR LE 1^{ER} FÉVRIER 2013 :

▷ (page 9 du *Guide DG*)

Elle comporte **deux parties** :

- ✓ la **“feuille de tête”** sur laquelle vous devez indiquer votre situation familiale et les priorités éventuelles en joignant les justificatifs (imprimable uniquement après validation des RH) ;
- ✓ la **liste de vos vœux de 1^{ère} affectation**, où vous classerez dans l'ordre de préférence les postes et directions offerts dans le référentiel spécifique.

Rappel en filière fiscale : la nature du poste sur lequel vous serez nommé en mars 2014 déterminera votre **spécialité** (fiscalité professionnelle ou immobilière, que vous garderez 3 ans), ainsi que **votre formation au 1^{er} métier** au 1^{er} septembre 2013.

QUELQUES CONSEILS :

- ✓ La qualité de la rédaction de vos demandes est **PRIMORDIALE** pour créer les meilleures chances d'obtenir satisfaction dans vos choix (géographique ou spécialité). D'où l'importance de demander conseil aux militants et aux élus en CAP nationales (Commission Administrative Paritaire) de la CGT Finances Publiques.
- ✓ Les réformes de structure encore en cours à la DGFIP génèrent beaucoup de difficultés dans les services et ont des conséquences importantes sur l'affectation des Inspecteurs stagiaires. (ex : création des pôles divers, interlocuteur fiscal unique, SIP).
- ✓ Les vœux que vous avez exprimés seront examinés selon l'ordre dans lequel vous les avez formulés. Attention, si aucun d'entre eux ne peut être satisfait, vous serez affectés sur un poste resté vacant. **Nous vous conseillons d'ELARGIR VOTRE DEMANDE, y compris sur des vœux ALD et EDRA (uniquement filière fiscale), afin d'éviter cette affectation d'office.** Cependant, élargir ne signifie pas demander n'importe quoi : ne demandez **jamais** une résidence ou un département que vous ne souhaitez **absolument** pas obtenir ou qui vous mettrait dans une situation personnelle très problématique.
- ✓ N'oubliez pas non plus les directions nationales ou spécialisées : DVNI, DNVSF, DNEF, DRESG, DGE, DNID.
- ✓ Attention aux **“incompatibilités”**, liées à l'activité professionnelle d'un proche ou à l'exercice d'un mandat électif (voir page 22 du *Guide DG*).

Candidats pour les directions nationales spécialisées

Attention, pour ces emplois vous devez utiliser un référentiel dénommé “appel à candidature postes à profil CAT A - IFIP FF ou mouvement général CAT A - IFIP GP”.

Candidats pour les services centraux et structures assimilées

➤ (page 12 du *Guide DG*)

- ✓ Les candidats devront déposer un dossier de candidature auprès de l'établissement de formation (mis en ligne sur les sites des établissements de l'ENFiP début janvier).
 - ✓ Ce sera un appel de candidature spécifique destiné uniquement aux inspecteurs stagiaires.
 - ✓ Les candidats retenus effectueront leur stage premier métier dès le 1^{er} septembre au sein des services centraux ou assimilés.
- **Contactez-nous, nous vous informerons à toutes les étapes du processus.**

Affectations des inspecteurs FGP au 1^{er} septembre 2012



Mouvement définitif de mutations et 1^{ères} affectations Inspecteurs Filière gestion publique 1^{er} Septembre 2012

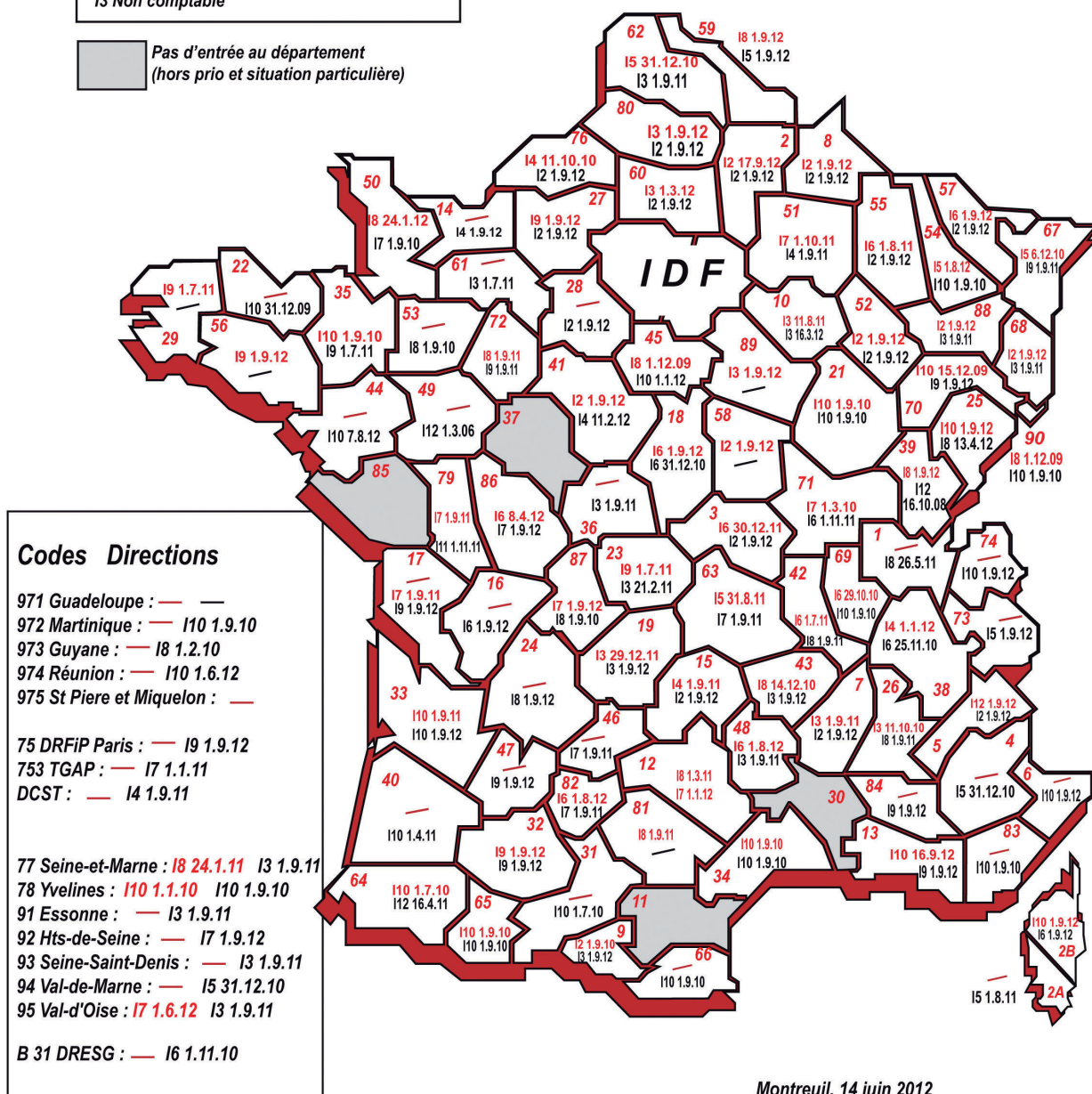
LEGENDE :

I3 : Dernier arrivé dans le département (hors prio et situation particulière)

I3 Poste comptable

I3 Non comptable

Pas d'entrée au département
(hors prio et situation particulière)



Montreuil, 14 juin 2012

Affectations des inspecteurs FF au 1^{er} septembre 2012



Mouvement A 2012

Filière Fiscale

Dernier agent entré dans la direction hors priorité et hors EDRA

LEGENDE :

F : départements fermés
O : départements ouverts

Code Directions

971 Guadeloupe : I11 30.8.10
972 Martinique : F
973 Guyane : I10 1.9.10
974 Réunion : F
976 Mayotte : I10 1.9.11

754 Paris Centre : I4 1.4.11
755 Paris Est : I3 1.9.10
756 Paris Nord : I2 1.9.11
757 Paris Ouest : I3 1.9.11
758 Paris Sud : I4 1.3.10

77 Seine-et-Marne : O
78 Yvelines : O
91 Essonne : O
921 Hts-de-Seine Nord : O
922 Hts-de-Seine Sud : O
93 Seine-Saint-Denis : O
94 Val-de-Marne : O
95 Val-d'Oise : O

A15 SDNC : I1 1.9.11
A 20 DVNI : I1 1.9.11
A 30 DNID : I1 1.9.11
A 35 DNVSF : I1 1.9.11
A 40 DNEF : I1 1.9.11
A 45 DGE : I04 1.9.11
A 50 CIS : I6 16.4.10
A 55 ENFIP : F
B 21 DSIP : F
B 31 DRESG : I2 4.9.10
B 11 DCF IDF Est : O
B 12 DCF IDF Ouest : O

DiSI 13 Adm. Marseille : I4 1.3.10
DiSI 13 PSE Marseille : I10 1.12.09
DiSI 33 PSE Poitiers : I3 5.2.10
DiSI 44 PSE Nantes : I9 1.9.11
DiSI 59 PSE Amiens : I2 1.9.11
DiSI 63 : F
DiSI 67 PSE Strasbourg : I5 1.2.10
DiSI 69 PSE Lyon : I7 1.5.10
DiSI 77 PSE Reims : I3 4.9.11
DiSI 78 PSE Orléans : I3 4.1.10

R 13 DCF Sud Est : Marseille I4 1.9.10
R 31 DCF Sud Pyr : Tarbes I5 5.10.11
R 33 DCF Sud Ouest : Agen I6 1.3.10
R 35 DCF Ouest : Cholet I4 1.9.10
R 45 DCF Centre : Le Puy-en-Velay I8 1.9.10
R 54 DCF Est : Metz I4 1.3.11
R 59 DCF Nord : Lille I4 1.9.10
R 69 DCF Rh Alpes Bourg. : Auxerre I3 1.9.11

Montreuil, 29 juin 2012



Attention : cette carte ne vous est donnée qu'à titre indicatif. Elle représente "une photo instantanée" du mouvement 2011 des inspecteurs titulaires.

Liste des secrétaires de sections

01	BRUCHON François	- Tél : 04 74 45 77 20 - Secrétares-adjoints : CHEVALIER Françoise - Tél : 04 74 45 68 00 -FOGNINI Eric - Tél : 04 74 81 92 14
02	BOREL Marie-Pierre	- Tél : 03.23.76.49.64 - Secrétaire-adjointe : MOREAU Patricia - Tél : 03 20 20 11 47
03	DUFOUR Patrick	- Tél : 04 70 30 85 13 MATHEVET Véronique - Tél : 04 70 99 01 14
04	SAMANNI André	- Tél : 04.92.62.64.85 - Secrétaire-adjoint : BUNAND Pascal - Tél : 04 92 61 61 52
05	GHIO Nathalie	- Tél : 04.92.40.16.64
06	GIRARD-PAGOLA Odile	- Tél : 04.92.93.77.22 - Secrétaire-adjoint : COVILI Thierry - Tél : 04 97 03 31 50
07	BACHELET Véronique	- Tél : 04.75.66.12.00 - Secrétaire-adjointe : PILLAS Anne-Marie - Tél : 04 75 66 12 00
08	GRAVIER Stéphane	- Tél : 03.24.27.76.20 - Secrétaire-adjoint : CANAUX Patrick - Tél : 03 24 27 76 22
09	FOUCHOU LAPEYRADE Stéphane	- Tél : 05 61 02 33 18 - Secrétaire-adjointe : BEZARD Sandrine - Tél : 05.61.65.15.32
10	HEYRMAN Louis	- Tél : 03.25.71.27.43
11	Co-secrétaires : JEUDY François	- Tél : 04.68.32.87.72 / Fabrice COUCURON - Tél : 04 68 74 62 19 / DENIS Corinne Tél :04 68 40 02 89 / CUVELIER Sandra Tél :04 68 77 44 44
12	BAGAGE alain	- Tél : 05.65.44.02.05 - Secrétaire-adjoint : CHARLES Eric - Tél : 05 65 77 85 15
13	Co-secrétaires : LARRIVEE Frédéric	- Tél : 04.91.17.92.06 ou 91.96 - LAGET Philippe - Tél : 04.91.17.97.67 - SANTELLI Patrice - Tél : 04.42.37.67.60
14	DEVAUX Alain	- Tél : 02.31.66.42.29
15	Co-secrétaires :BESSON-BRILLANT Claudette	- Tél : 04.71.43.45.66 - FRIAA Sylvie Tél : 04 71 43 45 60 - HINDERSCHID Daniel - Tél : 04.71.64.27.42
16	Co-secrétaires :BERNARDIN Jean-Claude	- Tél : 05.45.97.57.85 -HANON Reynald - Tél : 05 45 97 57 29 - THUILLIER Emmanuelle - Tél : 0545228645
17	BUFFETEAU Roger	- Tél : 05.46.27.61.98 - BORGNET Jean-Pierre- Tél : 04 91 49 90 65 - GROBEY Line- Tél : 02 51 50 11 06 - LEBRUN Chantal- Tél : 05 46 27 61 08 -
18	TESSIER Gillette	- Tél : 02.48.27.18.12 - Secrétares-adjoints : MILLERIOUX Christian Equipe de Renfort - QUINTANA Aurélien - Tél : 02 48 27 17 26
19	GRANET Pascal	- Tél : 05.55.21.80.49
20A	Co-secrétaires :PAOLINI Catherine	Tél : 04.95.23.51.50
20B	Co-secrétaires :RIOLACCI Francis	- Tél : 04.95.30.46.34 - BATTESTINI Jean Pierre - Tél : 04.95.32.94.41
21	Co-secrétaires :BERREUR Florence	- Tél : 03.80.28.07.17- BOURDIN Arnaud - Tél : 03 80 28 29 67
22	GILBERT Jean-Michel	- Tél : 02.96.01.43.55 - Secrétaire-adjoint :HERVE Johann - Tél : 02 96 26 79 03
23	Co-secrétaires :DERET Cyril	- Tél : 05.55.51.13.50 - MADEC Philippe - Tél :05.55.51.37.77
24	MEDOUT Stéphane	- Tél : 05.53.03.36.78
25	JOURNOT Ghislaine	- Tél : 03.81.65.65.75
26	PLANEL François	- Tél : 04.75.79.50.21
27	TALARD Arnaud	- Tél : 02 32 46 76 37 - Secrétares-adjoints : OGNIER Frédéric -Tél :02 32 46 76 22 - GUIGNARD Sylvie - Tél : 0232 24 89 61
28	DUCASSE Thierry	- Tél : 02 37 18 70 87
29	CAM Jean Paul	- Tél : 02.98.00.91.29
30	VIGNAL Didier	- Tél : 04 66 87 60 75 Secrétares-adjoints : REUS Alec Tél : 04 66 36 55 92 - BENOIT Cyril Tél : 04 66 39 11 78
31	BEAUDOIN Boris	- Tél : 06 08 77 36 44
32	ROLLIN Jean	- Tél : 05.62.61.50.46
33	Co-secrétaires : FICHOT Marie-Hélène	- Tél : 05.56.90.78.96 ; SANCHEZ Yves - Tél : 05.56.24.81.52
DIRCOFI Sud-Ouest	- GALLAND Hubert	- Tél : 05.57.81.07.56
CSI Bordeaux	-DEUDON Vincent	- Tél : 04.56.24.80.80
34	DURAND Anne-Marie	- Tél : 04.67.15.80.93
35	Co-secrétaires :COUVERT Hervé	- Tél : 02.99.65.71.78 / STEPHAN Jacques – Tél : 02 23.44.07.18
36	BASCOULERGUE Eric	- Tél : 02.54.53.16.35 - Secrétaire-adjoint : GUILLERET Philippe - Tél : 02 54 34 54 21
37	MARCHENOIR Fabrice	- Tél : 02.47.47.47.47 - Secrétares-adjoints : DABOUIS Régis - Tél : 02 47 21 74 40 - URGON France - Tél : 02.47.58.50.40 - GESSIER Sylvain - LE NEZET Ronan - POUPEAU Réjane -
38	CGT Finances Publiques - Secrétares : Isère - Section Nord	- REMILLET Jacqueline- Tél : 04 74 85 79 99 / PORTERIE Sylvie - Tél : 04 74 96 06 13
39	VACHE Jean-Marc	- Tél : 03.84.43.46.55
40	DECORE Bernard	- Tél : 05.58.56.63.56
41	ROGER Vincent	- Tél : 02.54.55.70.48 - Secrétaire-adjointe : CORDAT Line - Tél : 02 54 55 70 58
42	Co-secrétaires :GAUTHIER Sylvie	- Tél : 04.77.81.87.00 - MATHIAS Annie - Tél : 04.77.47.86.47
43	TRESCARTE Georges	- Tél : 04.71.09.83.76 - Secrétaire-adjointe : COSTE Mauricette - Tél : 04 71 77 80 75
44	MAINGUY Franck	- Tél : 02.51.12.81.87
CSI Nantes	- JASPART François	- Tél : 02.40.18.43.59
45	RODRIGUES Patricia	- Tél : 02.38.42.55.14 - PONSON LIGER Francine Tél : 02.38.30.73.01
46	DICHAMP Jean-François	- Tél : 05.65.20.62.27 - Secrétaire-adjoint : BOURGEOIS Fabrice - Tél :05 65 31 40 20
47	MOLINIER Pierre	- Tél : 05.53.69.19.38 - Secrétaire-adjoint : SOTTIL Gilbert Tél : 05 53 77 51 51
48	MARTIN Claude	- Tél : 04.66.65.78.23
49	Co-secrétaires :BELLANGER Philippe	- Tél : 02.41.94.61.20 - BURBAN Marie-Andrée - Tél : 02.41.74.51.63
50	HOUDRIL Bertrand	- Tél : 02.33.76.66.42
51	TILLIER Cécile	- Tél : 03.26.69.09.56 - Secrétares-adjoints : TENOT Carole - Tél :03 26 69 53 00 - MARQUIS Sébastien - Tél : 03.26.68.78.76
CSI Reims	- ROMAGNY Béatrice	- Tél : 03.26.77.11.49
52	KUSAK Brigitte	- Tél : 03.25.94.49.05
53	HUARD Alain	- Tél : 02.43.49.69.68
54	SCHWENKER Hubert	- Tél : 03.83.85.46.06
DIRCOFI Est	- BERARD Didier	- Tél : 03-83-93-25-50
55	UNTEREINER Frédéric	- Tél : 03.29.79.50.20
56	RISSEL Christophe	- Tél : 02.97.02.80.38 - Secrétares-adjointes : MAIGNAN Marie-Annick - Tél : 02.97.24.05.31 - LE CLOEREC Anouk - Tél : 02 97 01 51 91
57	NASIENNAK Nathalie	- Tél : 03.87.34.77.39 - Secrétaire-adjointe : BOHN Sylvie - Tél : 03.87.38.69.15
58	JOLLIET Alain	- Tél : 03.86.68.49.98 Secrétaire-adjointe : GUSO Mireille - Tél : 03.86.71.96.00

Liste des secrétaires de sections

CSI Nevers -	BARRE Luc	Tél : 03.86.71.91.38
59 59 Nord -	PERIN Laurent	Tél. : 06 89 35 20 37 Secrétaire Nord Valenciennes BASSEUX Christine - Tél : 03.27.14.65.62 - Secrétares-adjoints Nord Valenciennes : MORIN Ludovic - DEFOSSEZ Philippe
Secrétares Lille et environs :	WICKE Mickaël	- Tél : 03.20.95.63.75 - MASSIET Yannick - Tél : 08 10 01 20 09/03 27 14 66 56
DIRCOFI Nord -	PLANQUE Emmanuelle	- Tél : 03.20.15.40.66
CSI Lille -	CAILLEAUX Jean-Jacques	- Tél : 03.20.15.40.40
60	ARTEAUD-MEDINA Marielle	-Tél : 03 44 64 43 14 - Secrétares-adjoints : MARCHAND Annick - Tél : 03 44 52 39 55 DEBEAUSSART Jean - Tél : 03.44.79.55.59
61	OESINGER Jean-Jacques	- Tél : 02.33.32.71.33
62 -	STAWSKI Patrice	- Tél : 03.21.08.12.92 - Secrétares-adjoints : DEBOMY Bruno - Tél : 03.21.64.47.00 - GARRET Evelyne - Tél : 03.21.51.91.91
63	DULCIRE Christophe	- Tél : 04.73.43.81.33 - Secrétares-adjoints : DOPLAT Colette - Tél : 04.73.29.75.00 - FABRE Daniel - Tél : 04 73 43 20 05
CSI Clermont -	BALDO Pascale	- Tél : 04.73.98.30.26
64	SEGUIER Anne	- Tél : 05.59.82.24.58
65	ESTRADE Alain	- Tél : 05.62.44.40.26 - Secrétaire-adjoint : DURAND Pierre -Tél : 05 62 44 60 37
66	GENTILLEAU Bernard	- Tél : 04.68.96.60.35 - OLIVE Marc - Tél : 04 .68.34.62.04
67	BORDENADE Thierry	- Tél : 03.88.41.56.00 - Secrétares-adjoints : CHAIRON Jean-Michel - Tél : 03.88.00.62.73 - BASTIAN Michel - Tél : 03 88 53 26 26
68	SCHNEIDER Thomas	- Tél : 03.89.33.32.97 -Secrétaire-adjoint : MICHALAK Jean-Marc - Tél : 03 89 24 85 13 -
69	KRANZ Claude	- Tél : 06.89.59.52.18 - Secrétaire-adjoint : CARRE Bernard - Tél 04.37.91.89.20
CSI Lyon -	CHAUMONT Jacqueline	- Tél : 04.72.78.14.00
DIRCOFI Rhône Alpes Bourgogne -	DURAND Jean-Marc	- Tél : 04.75.79.50.10
70	ATHIMON Kolette	- Tél : 03.84.62.41.18
71	BERTHOD Nadine	- Tél : 03.85.72.70.15 BADEY Pierre - Tél : 03.85.67.42.25
72	AUBRY Thierry	- Tél : 02.43.83.82.07
73	SCALZOLARO Yves	- Tél : 04.79.22.85.32 - Secrétaire-adjoint : WILKOWSKY Claudine - Tél : 04.79.71.87.74
74 Co-secrétares :	DUJARDIN Anne-Marie	- Tél : 04.50.51.84.22 - VINCLAIRE Serge - Tél : 04.50.69.36.32
75	CRASTE Philippe	- Tél : 01.49.23.66.07 - Secrétares-adjoints : MARTINE Catherine - Tél : 01 44 86 99 66
TGAP -	CATALA Alain	Tél : 01.44.61.23.33
DI -	MOLINIE Robert	- Tél : 01.49.20.55.18
CENTRALE -	DESBROUSSES Jérôme	- Tél : 01.57.33.68.49
DSIP -	HENRICH Serge	- Tél : 01.53.27.42.72
76	RICHER Jacques	- Tél : 06.30.31.32.38 - Secrétaire-adjoint : TAVERNIER Fabrice - Tél : 02 32 18 91 35
77	LE DALLIC Hervé	- Tél : 01 64 35 21 24 ou 28 - Secrétaire-adjoint : ILLY JEAN-LUC - Tél : 01 64 04 51 19
CSI Nemours -	RISACHER Michel	- Tél : 01.60.51.50.71
78	GOUDERCOURT CLEMENT Corinne	- Tél : 01.30.97.45.13 - BRELEURLucien - Tél : 01.30.84.58.43
79 Co-secrétares :	JEZEQUEL Yann	- Tél : 05 49 09 29 05 - ZAPATA David - Tél : 05 49 09 19 71
80	ROUSSEL Valérie	- Tél : 03 22 71 42 32 - Secrétares-adjoints : PARMENTIER Michèle - Tél : 03.22.46.86.52 - LOBJEOIS Frédérique - Tél : 03 22 71 42 42
CSI Amiens -	LEROY Jacky	- Tél : 03.22.54.29.80
81	BOUYGUES Sophie	- Tél : 05.63.48.89.53
82	STAROPOLI Eric	- Tél : 05.63.21.57.14
83	MARTINEZ Françoise	- Tél : 04.94.22.82.65
84	SOTTET Frédéric	- Tél : 04 90 27 70 39 - Secrétares-adjoints : DEGEILH Gilbert - Tél : 04 32 76 83 67 - DALINO Pierre-Yves - Tél : 04 90 27 73 49
85	BATY Dominique	- Tél : 02.51.45.11.28 - DUCARME Patrick - Tél : 02.51.49.54.36
86	TRUFLANDIER Christine	- Tél : 05.49.37.05.27 - Secrétaire-adjoint : DUPUY Vincent - Tél : 05 49 38 37 15
CSI Poitiers -	ALBERT Nadège	- Tél : 05.49.44.82.50
Direction des Créances Spéciales du Trésor -	OLIVER Sylvie	- Tél : 05.49.02.94.32
87	PEYRICHOUT Lydie	- Tél : 05.55.45.68.90 - Secrétaire-adjoint : VIGNAUD Jean-Claude - Tél : 05.55.34.37.39
88	CAMUS Eric	- Tél : 03.29.69.34.53
89	GERMAIN Caroline	- Tél : 03.86.72.51.96
90	KNOEPFLIN Chantal	- Tél : 03.84.58.81.23
91	NAYAC Eric	- Tél : 01.69.47.19.20 - ROBERT Annie - Tél : 01.69.13.26.40
92	GEOFFRE Philippe	- Tél : 01.55.58.24.44 - Secrétares-adjoints : KERGOAT Philippe- Tél : 01.41.20.90.68 - BENOIT Luc - Tél : 01.41.37.84.53
93	BARSACQ Lionel	- Tél : 01.48.57.63.89- mel section- CGT Finances Publiques - DNEF - PASCALIDES Véronique - Tél : 01.49.91.84.22
DVNI -	WARIN Eric	-
DIRCOFI IDF Est -	BAUMONT Yannick	- Tél : 01.55.93.55.19
DIRCOFI IDF Ouest -	MENDIGUREN Inaki	- Tél : 01.55.93.51.41
DRESG -	CASUC Julien	- Tél : 01.57.33.82.58
DG CENTRALE -	SABLONIERE François	- Tél : 01 53 18 09 30
94	CORTIJOS Alexis	- Tél : 01.43.99.37.57 BOURDEAU Axel - Tél : 01.43.99.61.56
95	DESJACQUES Nathalie	- Tél : 01.30.75.72.43
971	Guadeloupe FELLICE Myriam	- Tél : 05.90.91.81.46 CHENILCO Bertin - Tél : 05.90.99.14.14
972	Martinique SALINE Maryse	- Tél : 05.96.59.03.71 - MENZEN William - Tél : 05.96.59.56.05
974	Réunion OLLIVIER Pierrick	- Tél : 02 62 90 88 60 - Secrétaire-adjoint : MAILLOT Jean-François - Tél : 02.62.50.85.76
973	Guyane HORATIUS Maxime	- Tél : 05.94.28.99.47 - Secrétaire-adjoint : N'DIR Ousmane- Tél : 05 94 28 99 74
	Nouvelle-Calédonie HAOCAS Félix	Tél : 06.87.26.44.26
Ecole Nationale du Trésor -	RIBOURG Héléne	Tél : 01.69.67.82.12
Domaine (DNID/CSDOM) -	SALEZ Jocelyne	Tél : 01.45.11.63.28

Modèle de déclaration de satisfaction au bureau RH1C

BUREAU RH1C-Pôle A

Annexe 3

Télédoc 824

Télécopie : 01.53.18.95.32

DECLARATION DES INSPECTEURS-ELEVES EN PREMIERE AFFECTATION

(Imprimé à servir seulement si vous n’avez pas obtenu votre premier voeu et ne souhaitez pas que votre demande d’affectation soit réexaminée par la CAPN)

Je soussigné(e) :

N° DGI :

INSPECTEUR ÉLÈVE

Affecté(e) au projet de mouvement à
(direction, résidence, structure).

Déclare être satisfait de l’affectation que j’ai obtenue et ne pas souhaiter que ma demande soit réexaminée sur les lignes précédentes.

Fait à, le

(signature)

➡ Document à adresser à la Direction générale (Bureau RH1C) par télécopie avant le dernier jour des débats en CAPN

Les dates à connaître - L'aide de la CGT

LES DATES À CONNAÎTRE

Dépôt des demandes :

● **le 1er février** à l'ENFiP, encore une fois la campagne des 1^{ères} affectations va être courte entre l'ouverture d'AGORA VOEUX et le 1er février 2013. (Elle sera en plus entrecoupée des congés de Noël).

Les dates suivantes sont données à titre indicatif.

Parution du projet d'affectations :

▶ **Le 13 mai 2013**

(disponible sur ULYSSE et auprès de la CGT Finances Publiques)

Préparation de la CAP nationale d'affectation par les élus :

▶ **Du 13 mai au 29 mai 2013**

Tenue de la CAP nationale d'affectation :

▶ **Du 30 mai au 7 juin 2013**

Parution des premières affectations définitives des IS (« les suites ») :

▶ **Le 28 juin après-midi**

CAP de titularisation :

▶ **3 juillet 2013**

Lors de cette CAP, vous serez titularisés, avec date d'effet au 1^{er} septembre 2013.

Confiez aux représentants de la CGT Finances Publiques un double complet de votre fiche de vœux accompagné de tous les justificatifs. ▶ pages 26 à 29 du *Guide DG*.

LES ÉLUS DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES DE LA CAP NATIONALE DES INSPECTEURS N° 4 :

- ♦ Nathalie MICHALCZENIA ♦ Marie USSEGLIO
- ♦ Ghislaine MUSSCHE ♦ Michel TROJANI

VOS CONTACTS À LA CGT FINANCES PUBLIQUES :

- ♦ **Nathalie MICHALCZENIA** (référente CAPiste nationale A et chargée du suivi de l'ENFiP)
06.74.51.91.81 / 01.52.82.80.77
nathalie.michalczenia@dgfip.finances.gouv.fr
- ♦ **Fanny DE COSTER** (responsable nationale du suivi de l'ENFiP)
06.32.08.28.56 / 01.55.82.80.83
fanny.de-coster@dgfip.finances.gouv.fr

PERMANENCES "SPÉCIALES PREMIÈRES AFFECTATIONS" :

Les élus, militants et anciens stagiaires de la CGT Finances Publiques seront à votre disposition pendant les différentes permanences. Elles se tiendront à Clermont et Noisiel durant le processus de rédaction des premières affectations (du 7 janvier au 1er février 2013).

N'hésitez pas à nous contacter !

TRAVAUX PRÉPARATOIRES À LA CAP D'AFFECTATION :

☛ **CONTACTEZ LES ÉLUS DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES PENDANT LES TRAVAUX PRÉPARATOIRES**

DU

13 MAI AU 29 MAI 2013

TÉLÉPHONE : 01.55.82.80.80

ou la salle CAP 01.55.82.80.72 / 8073/8074/8075

FAX : 01.55.82.80.66 / 01.48.70.71.63



Construire ensemble
l'action collective
pour gagner



Bulletin d'adhésion

NOM :

Prénom :

Date de naissance : / / N° DGFIP :

ADRESSE ADMINISTRATIVE :

.....
NOM ET PRÉNOM

.....
SERVICE

.....
ENTRÉE - BÂTIMENT - RÉSIDENCE

.....
N° TYPE ET VOIE (EX : AVENUE DES FLEURS)

.....
MENTION SPÉCIALE DE DISTRIBUTION ET N° (EX : BP - TSA - ...) OU LIEU DIT

.....
CODE POSTAL/CEDEX LOCALITÉ DE DESTINATION OU LIBELLÉ CEDEX

Tél. :

Mail professionnel :

ADRESSE PERSONNELLE :

.....
NOM ET PRÉNOM

.....
ENTRÉE - BÂTIMENT - RÉSIDENCE

.....
N° TYPE ET VOIE (EX : AVENUE DES FLEURS)

.....
MENTION SPÉCIALE DE DISTRIBUTION ET N° (EX : BP - TSA - ...) OU LIEU DIT

.....
CODE POSTAL/CEDEX LOCALITÉ DE DESTINATION OU LIBELLÉ CEDEX

SECTION :

☐ ENFiP Clermont ☐ ENFiP Noisiel

Groupe :

Montant de l'adhésion : ☐ Inspecteur-stagiaire : 73 €

ABONNEMENTS PRESSE CONFÉDÉRALE

NVO ☐ (hebdo d'actualité)

OPTIONS ☐ (journal des cadres et techniciens)

VIE NOUVELLE ☐ (journal des retraités)

Date : / /

Signature :

Nos publications



